

## **Motion relative au CHR - Citadelle**

Le Conseil communal, en séance publique,

Considérant les mesures d'économie prises en matière de financement des hôpitaux, à savoir 500 millions d'euros pour l'ensemble des hôpitaux du pays,

Considérant la diminution des durées de séjour, l'augmentation des coûts et l'augmentation de la précarité qui ont pour conséquence une diminution du volume d'activité des hôpitaux dont le CHR,

Considérant que, dans ce contexte, pour équilibrer son budget 2018, le CHR doit prendre des mesures pour réaliser 12 millions d'euros d'économie et éviter ainsi de menacer sa pérennité,

Considérant que ces mesures sont actuellement réparties entre économies en frais de fonctionnement, contribution financière du corps médical et mesures relatives au personnel,

Considérant les difficultés, bien compréhensibles, du personnel et des organisations syndicales à accepter les mesures à prendre,

Considérant le processus de négociation en cours jusqu'au 28 février 2018 entre le gestionnaire du CHR et les organisations syndicales,

Le Conseil communal,

1. demande au Bourgmestre d'écrire, au nom du Conseil communal, à la ministre fédérale de la Santé publique pour tirer la sonnette d'alarme sur les conséquences rencontrées par les hôpitaux dont la viabilité est mise en péril, sans accompagnement adéquat,
2. demande aux parties prenantes aux négociations en cours au sein du CHR (conseil d'administration, direction, organisations syndicales, corps médical), de tout mettre en œuvre pour conclure harmonieusement les négociations de manière à permettre au CHR de retrouver la sérénité nécessaire pour assurer les soins dans les meilleures conditions et pour relever les défis actuels et futurs,